

## Traduction française de la note ministérielle n° 192

### Encadrement et suivi des devoirs de contrôle continu en mathématiques au cycle de l'enseignement secondaire collégial

Source : ministère de l'Éducation nationale, note n° 192.

Rabat, le 13 décembre 2010

À Mesdames et Messieurs:

- les directrices et directeurs des académies régionales d'éducation et de formation ;
- les déléguées et délégués provinciaux et préfectoraux ;
- les inspectrices, inspecteurs et conseillères/conseillers en orientation exerçant au cycle secondaire collégial ;
- les directrices et directeurs des établissements secondaires collégiaux publics et privés ;
- les enseignantes et enseignants exerçant dans les établissements secondaires collégiaux publics et privés.

**Objet : Encadrement et suivi de la passation des devoirs de contrôle continu en mathématiques au cycle de l'enseignement secondaire collégial.**

**Références :**

- Décision du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique n° 2384.06 du 23 Ramadan 1427 (16 octobre 2006), relative à l'organisation de l'examen de fin du cycle collégial, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la décision ministérielle n° 1521.09 du 15 Jumada II 1430 (10 juin 2009).
- Note-cadre internationale de Mme la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, relative à l'organisation de l'année scolaire 2010-2011.
- Note n° 152 du 14 Ramadan 1431 (25 août 2010), relative à l'organisation de l'année scolaire 2010-2011.
- Note n° 175 du 12 Dhou al-Hijja 1431 (19 novembre 2010), relative à l'encadrement et au suivi du contrôle continu dans l'enseignement scolaire.

- Note n° 28 du 26 février 2010, relative à l'élaboration des sujets de l'examen régional unifié pour l'obtention du certificat du cycle collégial.

Après les salutations d'usage, et en application des références citées ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre les orientations relatives à l'encadrement et au suivi de la passation des devoirs de contrôle continu en mathématiques au cycle de l'enseignement secondaire collégial.

## I. Modalités du contrôle continu

- Le contrôle continu est organisé pour chaque niveau des deux premières années et de la troisième année du cycle secondaire collégial selon les tableaux ci-après.
- Les devoirs surveillés constituent le seul moyen de déterminer la note de contrôle continu dans chaque semestre.
- Le contrôle continu repose sur différents types d'outils de mesure et d'évaluation : questions, exercices, devoirs à domicile et devoirs surveillés.
- L'enseignant prépare les devoirs appropriés conformément aux moyens de mesure et aux instruments d'évaluation disponibles.
- L'enseignant assure le suivi de la réalisation des devoirs, présente les rapports y afférents durant la semaine qui suit leur passation, puis remet les copies corrigées aux élèves afin de leur permettre d'identifier leurs erreurs à partir de critères et d'un barème précis.
- Après un devoir écrit surveillé, l'enseignant doit transmettre les notes à la direction de l'établissement dès la semaine suivante. Il doit aussi fournir les copies corrigées afin qu'elles soient mises à la disposition des élèves, leurs parents ou tuteurs et des inspecteurs pédagogiques.
- Les sujets des devoirs surveillés et des devoirs à domicile, les barèmes, les dates de passation des devoirs et les périodes de production des rapports doivent être consignés dans le cahier de textes.
- Les élèves doivent être informés à l'avance des dates des devoirs, en veillant à la coordination entre les enseignants de l'équipe disciplinaire afin d'assurer le déroulement normal des apprentissages et d'éviter de surcharger les élèves.
- En cas d'absence justifiée, l'élève concerné bénéficie d'une occasion de rattrapage selon une formule garantissant l'égalité des chances.
- Toute absence non justifiée à l'un des devoirs de contrôle continu donne lieu à la note zéro.

## II. Organisation du contrôle continu

### 1. Devoirs à domicile et devoirs surveillés

- Chaque devoir surveillé doit être précédé de la réalisation et de la correction d'un devoir à domicile.
- Les tableaux ci-dessous précisent, pour les trois niveaux du cycle collégial, le nombre de devoirs surveillés, les périodes de passation et les périodes de correction.

#### Première année du cycle secondaire collégial

Cycle	Devoir	Période de réalisation	Durée	Semaine de correction	Composantes du devoir
Premier semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Opérations sur les nombres ; nombres décimaux positifs ; nombres fractionnaires.
Premier semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Nombres décimaux relatifs ; notions fondamentales de géométrie.
Premier semestre	Surveillé 3	Entre le 10 et le 18 janvier	1 heure	16e semaine	Notions fondamentales de géométrie ; triangle.
Deuxième semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Développement et factorisation ; équations ; symétrie centrale et parallélogramme.
Deuxième semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Symétrie centrale et parallélogramme ; quadrilatères particuliers ; angles et parallélisme ; cercle.
Deuxième semestre	Surveillé 3	Entre le 13 et le 18 juin	1 heure	16e semaine	Prisme droit et cylindre ; repère dans le plan ; proportionnalité ; statistiques.

## Deuxième année du cycle secondaire collégial

Cycle	Devoir	Période de réalisation	Durée	Semaine de correction	Composantes du devoir
Premier semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Nombres décimaux relatifs ; présentation et comparaison des nombres radicaux ; opérations sur les nombres radicaux.
Premier semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Opérations sur les nombres radicaux ; symétrie axiale ; puissances.
Premier semestre	Surveillé 3	Entre le 10 et le 18 janvier	1 heure	16e semaine	Puissances ; propriétés importantes du triangle ; droite passant par les milieux de deux côtés d'un triangle ; droite parallèle à un côté et coupant les deux autres côtés.
Deuxième semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Calcul littéral ; équations ; ordre et opérations.
Deuxième semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Ordre et opérations ; triangle rectangle et cercle ; vecteurs et translation.
Deuxième semestre	Surveillé 3	Entre le 13 et le 18 juin	1 heure	16e semaine	Pyramide et cône de révolution ; proportionnalité ; statistiques.

## Troisième année du cycle secondaire collégial

Cycle	Devoir	Période de réalisation	Durée	Semaine de correction	Composantes du devoir
Premier semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Calcul numérique ; racines carrées.
Premier semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Théorème de Thalès ; ordre et opérations.
Premier semestre	Surveillé 3	Entre le 10 et le 18 janvier	2 heures	15e semaine	Triangle rectangle ; calcul trigonométrique ; angles inscrits ; polygones réguliers ; triangles isométriques ; triangles semblables.
Deuxième semestre	Surveillé 1	5e semaine	1 heure	6e semaine	Équations et inéquations ; translation ; droite graduée dans l'ensemble des nombres réels.
Deuxième semestre	Surveillé 2	10e semaine	1 heure	11e semaine	Géométrie analytique ; système de deux équations.
Deuxième semestre	Surveillé 3	Entre le 6 et le 11 juin	2 heures	15e semaine	Fonction linéaire et fonction affine ; statistiques ; calcul de volumes.

### 2. Examen local unifié

En plus du contrôle continu, une épreuve unifiée est organisée au niveau de l'établissement à la fin du premier semestre de la troisième année du cycle secondaire collégial. Les sujets de ces épreuves unifiées sont élaborés par une commission composée des enseignants de la matière exerçant à ce niveau.

### 3. Examen régional unifié

- Un examen unifié est organisé au niveau régional à la fin du deuxième semestre de la troisième année du cycle secondaire collégial.

- Les propositions des enseignants constituent une référence essentielle pour l'élaboration des sujets de l'examen. Cela exige un effort continu afin de préparer et de formuler des questions conformes aux spécifications requises.

### III. Élaboration des sujets

La construction des outils d'évaluation repose sur les principes suivants :

- Pour les devoirs de contrôle continu : les contenus, les orientations pédagogiques et les capacités attendues.
- Pour l'examen local unifié et l'examen régional unifié : les contenus, les orientations pédagogiques relatives à l'enseignement de la matière et le cadre référentiel de l'examen régional unifié de la troisième année.

Afin d'atteindre les objectifs visés, il convient de suivre des étapes méthodologiques permettant de construire des sujets répondant aux spécifications appropriées.

#### 1. Étapes de préparation

- Déterminer les domaines et sous-domaines relatifs aux capacités attendues dans la partie du programme à évaluer, en tenant compte de leur importance dans le programme de la période concernée, selon : leur place et leur rôle dans la formation de l'élève ; le temps qui leur est consacré ; la distinction entre acquis antérieurs, prérequis et nouveaux apprentissages.
- Établir un tableau de spécification précis pour chaque contenu, en fonction du temps nécessaire à son enseignement, de son importance et du poids qu'il occupe dans les tableaux figurant ci-dessus.
- Construire des exercices représentatifs des contenus et des capacités attendues faisant l'objet de l'évaluation, après avoir précisé l'objectif de chaque exercice et de chaque question.
- Répartir les questions selon les trois niveaux de compétences présentés ci-dessous.
- Identifier, pour chaque question, le domaine de contenu auquel elle se rattache dans le programme officiel, ainsi que les niveaux de compétences ciblés.
- S'assurer que les questions peuvent être résolues selon différentes démarches possibles.
- Répartir la note et la décomposer lorsque la réponse à une question comporte plusieurs étapes.
- Veiller à l'adéquation entre le sujet et le temps réservé à sa réalisation.
- Insérer clairement le barème de notation dans la copie du sujet.

## Niveaux de compétences à prendre en compte

Niveau	Description
<b>Premier niveau</b>	Application directe des connaissances : définition, propriété, théorème, formule, règle, etc., y compris les acquis antérieurs pouvant être mobilisés dans la résolution de la question.
<b>Deuxième niveau</b>	Mobilisation et application de connaissances non directement indiquées : exercice, formule, théorème, propriété, technique, algorithme, processus de résolution déjà connu.
<b>Troisième niveau</b>	Mobilisation, application et combinaison de connaissances dans des situations non familières, qu'elles relèvent des mathématiques ou d'un contexte extérieur aux mathématiques.

## 2. Spécifications des sujets

Le sujet doit satisfaire aux spécifications suivantes :

- être conforme aux domaines, sous-domaines et capacités attendues définis dans le programme ;
- Ne pas réduire la couverture du programme de la session ou de la période à évaluer à moins de 75 % dans l'évaluation;
- assurer une répartition des questions selon les niveaux de compétences ;
- garantir la correction et la clarté de la langue ;
- respecter la précision scientifique des questions ;
- assurer l'adéquation entre les questions et les objectifs visés ;
- prévoir une progression des questions à l'intérieur de chaque exercice, du simple vers le complexe ;

- assurer une cohérence entre la note attribuée à chaque exercice et la partie du programme évaluée ;
- assurer une cohérence entre la note attribuée à chaque question et l'effort requis pour y répondre, selon chaque niveau de compétence.

### 3. Niveaux des questions

#### 3.1. Devoirs à domicile

Outre les dispositions prévues par les programmes et orientations pédagogiques relatifs à l'enseignement des mathématiques au secondaire, les questions des devoirs à domicile doivent comprendre des questions relevant des deuxième et troisième niveau, dans une proportion comprise entre 30 % et 60 % de la note, selon les spécificités du niveau scolaire.

#### 3.2. Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés doivent comprendre :

- des questions du premier niveau, dans la limite de 50 % ;
- des questions du deuxième niveau, dans la limite de 30 % ;
- des questions du troisième niveau, dans la limite de 20 %.

#### 3.3. Examen local unifié et examen régional unifié

Les niveaux des questions relatives à ces examens sont déterminés conformément aux dispositions prévues dans le cadre référentiel de l'examen régional unifié de la troisième année du cycle secondaire collégial.

Par conséquent, il est demandé à Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants de prendre en considération les orientations de cette note et de les mettre en œuvre dans le suivi des travaux des élèves et dans l'évaluation de leurs acquis, en adoptant les formules indiquées ci-dessus. Les résultats de l'évaluation doivent être exploités pour planifier et mettre en œuvre les actions de correction et de remédiation, afin d'améliorer les acquis des élèves et de les préparer à réussir les examens unifiés.

Il est également demandé aux responsables de l'administration éducative, chacun selon son domaine de compétence, de porter cette note à la connaissance des personnes concernées, de veiller à réunir les conditions de son application et d'exploiter ses résultats de manière à contribuer à l'amélioration du processus d'enseignement-apprentissage.

Il est demandé aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques de veiller au suivi de l'application des dispositions de cette note et de fournir aux enseignantes et enseignants les orientations susceptibles de les aider à la mettre en œuvre de manière optimale.

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des académies régionales d'éducation et de formation sont priés de veiller à la reproduction de cette note et à sa diffusion auprès des inspectrices et inspecteurs, des enseignantes et enseignants et de toutes les personnes concernées, et de les inviter à se conformer à ses dispositions.

**Le secrétaire général chargé de l'enseignement scolaire**  
**Youssef Belqasmi**